



REGLEMENTATION MARCHANDISES DANGEREUSES

Formation initiale / recyclage Personnel Piste (8), Trafic, Membres d'équipage (10), catégories 8/10 IATA 1.5.A OACI 1.4

Objectifs du module :

Permettre de :

- Identifier les M.D.
- Appliquer la réglementation M.D.
- Vérifier les marquages obligatoires
- Contrôler l'application des dispositions en vigueur

Public et prérequis :

- Taille du groupe : maximum 12 pers.
- Type de public : personnel piste, trafic, membres d'équipage
- Prérequis : bonne maîtrise du français oral et écrit

Modalités techniques et pédagogiques :

- Face à face pédagogique
- Documents remis : brochure papier
- Intervenant : selon disponibilités

Suivi et évaluation :

- Modalités de suivi : formation recyclage tous les 24 mois
- Modalités d'évaluation : test d'aptitude à l'issue du stage – 80 % de réussite au minimum
- Document d'évaluation de satisfaction
- Attestation de présence / Diplôme certifiant individuel

Modalités de déroulement :

- Durée : initiale et recyclage : 7 heures
- Date et lieu : à convenir

Programme :

Contenu détaillé

différencier les responsabilités entre l'expéditeur, l'agent fret et la compagnie aérienne

comprendre la philosophie générale des marchandises dangereuses

identifier les Marchandises Dangereuses qui sont soit

- interdites au transport par air
- autorisées au transport par fret aérien selon la réglementation, ou
- exemptées selon la réglementation

identifier les neuf classes de Marchandises Dangereuses ainsi que les divisions

vérifier les marquages et l'étiquetage des colis de Marchandises Dangereuses

savoir lire le tableau 2.3.A (marchandises dangereuses autorisées en tant que passagers et membres d'équipage)

connaître les exigences de chargement des marchandises dangereuses en accord avec la réglementation (compatibilité, distances etc...)

reconnaître et appliquer les divergences des Etats et des Exploitants

savoir lire et interpréter le NOTOC avant de le remettre au Commandant de bord

savoir lire la "Shipper's Declaration for Dangerous Goods" et comprendre les informations qui y figurent ; de même pour la lettre de transport.

savoir lire la liste alphabétique des M. D. et appliquer les informations qu'elle contient

connaître les mesures d'urgence en cas d'incident

AIR CONSULT – 246, chemin du Crêt – 01170 GEX

☎ 04 50 41 52 42 – ✉ fabienne.fourques@airconsult-bf.com

www.air-consult.fr – SAS au Capital de 8000 Euros – Siret 42870560200012 - TVA FR26428705602